

REUNION DU 6 Mai 2010

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, le 27 Avril 2010, s'est réuni, salle des mariages, le jeudi 6 Mai 2010 à 20 Heures, sous la présidence de Monsieur Jacques BENOIT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MMES ARNAULT, GENET, NOIRAUT, et MM BENOIT, BITAUD, GAUTREAU, MESLIER, PROUST, RAIMBAULT, ROY, SAVARIT et SOUCHET.

POUVOIRS : 2

ABSENTS EXCUSES : MMES BIRAUD, TURPAULT et M BLAIN

SECRETAIRES DE SEANCE : MME GENET et MME ARNAULT

APPROBATION DU PROCES-VERBAL :

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 31 Mars 2010, il est adopté à l'unanimité par les membres présents.

MODIFICATION STATUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNE DE L'ARGENTONNAIS:

Mr le Maire soumet au Conseil le projet de délibération proposé par la Communauté de Communes, pour le transfert de compétence de la gendarmerie sise à Argenton les Vallées.

Il présente les arguments en faveur de ce projet et ceux qui ne sont pas favorables. Il propose au Conseil un vote à bulletin secret afin que chacun puisse s'exprimer le plus librement possible.

Après discussion, il est procédé au vote et il en ressort que sur 14 votants 2 ont répondu NON 7 OUI et 5 BLANCS.

En conséquence:

VU l'article L 5211-17 du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté de communes de l'argentonnais tels que modifiés le 12 mai 2009,

Eu égard au projet de construction de nouveaux bâtiments pour la gendarmerie d'Argenton les Vallées et de la proposition faite de transférer la compétence concernant ces locaux, à la communauté de communes,

Étant donné l'intérêt communautaire représenté par la préservation de la présence de ce service de l'État sur le territoire,

Le Conseil Municipal décide :

De valider la modification des statuts, par ajout d'un paragraphe concernant une nouvelle compétence, rédigée comme suit:

« Construction, entretien et gestion des gendarmeries déclarées d'intérêt communautaire. Est déclarée d'intérêt communautaire la gendarmerie d'Argenton les Vallées »

CONVENTION AVEC LE COLLEGE – ACCUEIL DE LA CLASSE CM1/CM2 :

Mr le Maire demande au conseil l'autorisation de signer la convention que la commune va passer avec le collège Molière, permettant d'accueillir dans cet établissement la classe de CM1/CM2 pendant la durée de la construction de l'école maternelle.

Le Conseil donne son accord.

RESILIATION DU BAIL EMPHYTEOTIQUE HABITAT NORD DEUX-SEVRES:

Mr le Maire informe le conseil qu'une délibération doit être prise pour mettre fin au bail emphytéotique concernant l'immeuble au-dessus de la boucherie et ce, en accord avec HABITAT NORD DEUX-SEVRES, étant entendu que ce logement sera proposé à l'achat à Mr MUREAU, propriétaire de ce commerce.

Le Conseil donne son accord.

ETUDE SUR LA SECURITE DES BATIMENTS MUNICIPAUX, ALARME ANTI-INTRUSION :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une étude a été faite concernant la sécurité des bâtiments municipaux (alarme anti-intrusion) entre autre pour la nouvelle école maternelle et que plusieurs possibilités en ressort.

Après discussion, le conseil décide d'y réfléchir et d'en reparler à une prochaine séance.

AVENANTS « AGRANDISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE » :

Monsieur le Maire donne lecture des avenants concernant l'agrandissement du restaurant scolaire.

Avenant N°1 au lot 1 Terrassement Gros œuvre d'un montant de :	-789.10€ HT
Avenant N°2 au lot 1 Terrassement Gros œuvre d'un montant de :	1 640.55€ HT
Avenant N°1 au lot 2 Ossature bois Charpente Bardage d'un montant de :	-1 881.90€ HT

Le conseil donne son accord.

PROGRAMME CEREMONIE DU 08 MAI 2010 :

La Manifestation du 8 Mai 2010 se déroulera comme suit :

- * 10 Heures Messe à MASSAIS
- * 11 H 30 Rassemblement cour de la Mairie avec les pompiers, défilé jusqu'au monument aux morts, retour sur la place de la Mairie et vin d'honneur organisé par le Conseil.

AVENANT AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE "ECOLE MATERNELLE" :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un avenant doit être signé concernant le marché de maîtrise d'œuvre de l'école maternelle, suite au résultat de l'étude géotechnique nécessitant des travaux complémentaires de fondations et une mission complémentaire pour quantifier, par corps d'état, les lots architecturaux.

Travaux complémentaires de fondations: 35 734€ HT

Mission complémentaire: 4 500€ HT

Monsieur le Maire demande au conseil l'autorisation de signer cet avenant à la maîtrise d'œuvre.

Le Conseil donne son accord.

LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES « ECOLE MATERNELLE » :

Monsieur le Maire informe le conseil du lancement prochain de l'appel d'offres relatif aux travaux de reconstruction et d'aménagement des accès de l'école maternelle.

Le Maitre d'œuvre a préparé le cahier des charges par lots.

Le Conseil prend acte.

SUBVENTION DU CONSEIL GENERAL POUR L' AMENAGEMENT DES TROTTOIRS ET L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE L'ABBAYE :

Mr le Maire informe le conseil qu'une subvention du Conseil Général vient d'être adressée pour un montant de 7 801,50 € concernant l'aménagement des trottoirs et l'éclairage public de la départementale D159, le long du lotissement rue de l'Abbaye.

MODIFICATION DES LIGNES COMPTABLES :

Sur la demande de Mme la Perceptrice, Mr le Maire propose au Conseil de modifier certaines lignes comptables du budget qui ne changent, en aucun cas, les montants.

Le Conseil donne son accord.

AUTORISATION ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE :

Mr le Maire demande au Conseil l'autorisation d'encaisser un chèque de la GROUPAMA d'un montant de 153,50€ concernant des dommages occasionnés sur un véhicule de la commune.

Le conseil donne son accord.

QUESTIONS DIVERSES :

- Mr le Maire informe le Conseil de la décision du TGI de Bressuire, dans l'affaire Commune de Bouillé-Loretz/CS Immobilier, restituant l'immeuble sis 132, rue d'Anjou, à la commune. La solvabilité incertaine de la partie adverse laisse supposer que les sommes dues risquent de ne pas être versées.
- Le Conseil a pris acte des travaux en cours dans l'église de Bouillé-Loretz, réalisés par la paroisse. Il souhaite être informé au préalable de tous travaux ou restauration envisagés afin de pouvoir délibérer. Monsieur le Maire est chargé d'adresser un courrier à Mr le Curé pour l'informer de cette requête.
- L'inauguration du restaurant scolaire devrait avoir lieu semaine 24 ; il reste à déterminer, avec la principale, du jour et de l'heure.
- Concernant les sanitaires des ateliers communaux, le projet est en cours, il reste à déterminer l'emplacement le mieux adapté pour que les travaux commencent.
- Monsieur le Maire informe le Conseil du courrier de Madame Courtaugis l'informant d'une construction habitée n'ayant pas fait l'objet d'une autorisation, sur une parcelle sis au Ruault. L'administration concernée en a été informée.

**** Prochain conseil municipal :***

☞ Vendredi 11 Juin 2010 à 20 Heures 30